



Résumé du Programme Régional d'Observateurs de la CTOI en 2022

Commission des Thons de
l'Océan Indien

Rapport annuel du
prestataire

31/03/2023

Soumis par :

MRAG





Contrôle du document		
Titre	Résumé du Programme Régional d'Observateurs de la CTOI en 2022	
ID Document		
MRAG ID	ZG2485	
Version	1.0	
Préparé par :	Approuvé par:	
Kimberly Mackey, James Moir-Clark, Owen Kelley-Patterson, JW, David Feary	James Moir-Clark	
29/03/2023	29/03/203	
Utilisation interne uniquement	Client uniquement	Publication générale
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Table des matières

Liste des Tableaux	4
Liste des Figures	5
Acronymes	6
1 Introduction	7
2 Échantillonnage	10
2.1 Estimations du poids	10
2.2 Espèces transbordées	11
3 Thon rouge du sud	13
4 Contrôles des navires	14
5 Autres infractions potentielles	14
6 Formation des observateurs	14
7 Autres questions	15
7.1 Santé et sécurité	15
7.2 Élimination des déchets	15
7.3 Coopération des navires	15

Liste des Tableaux

Tableau 1. Nombre de transbordements et de déploiements avant la pandémie (2016 – 2019) et après (2020, 2021, 2022).	7
Tableau 2. Quantité déclarée (tonnes) d'espèces transbordées par type de produit en 2022..	11
Tableau 3. Transbordements de thon rouge du sud (<i>Thunnus maccoyii</i>) déclarés par les navires en 2022.	13

Liste des Figures

Figure 1 Contribution au nombre total de transbordements de la CTOI en 2022, en pourcentage et par flottille.	7
Figure 2. Déploiements actifs indiquant les observateurs déployés et les navires non-observés dans le cadre du PRO de la CTOI en 2022, les chiffres représentent le nombre maximum d'observateurs déployés au cours du mois.....	8
Figure 3 Positions des transbordements en 2022 (image principale), en 2021 (en haut à droite), en 2020 (au milieu à droite) et en 2019 (en bas à droite).....	9
Figure 4. Différence en pourcentage entre le poids observé et le poids déclaré par les navires (toutes les espèces).	10
Figure 5. Différence en pourcentage entre le poids observé et le poids déclaré par les navires (espèces de thons seulement).	10
Figure 6. Tendances des transbordements de germon, de patudo et d'albacore depuis le démarrage du PRO.	13
Figure 7. Nombre de fois où les navires (LSTLV) ont été contrôlés en 2022.	14

Acronymes

Acronyme	Description
ATF	Autorisation de pêche
CCSBT	Commission pour la conservation du thon rouge du sud
CDS	Programme de documentation des captures
CMF	Formulaire de suivi des captures
CTOI	Commission des Thons de l'Océan Indien
CV	Navire transporteur
ICCAT	Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique
IRCS	Indicatif international d'appel radio
LSTLV	Grand palangrier thonier
NRN	Numéro d'immatriculation national
PRO	Programme Régional d'Observateurs
RNA	Registre des navires autorisés
SSN	Système de Surveillance des Navires
TD	Déclaration de transbordement
ZEE	Zone Économique Exclusive

1 Introduction

Au cours de l'année 2022, le Programme Régional d'Observateurs (PRO) a surveillé un total de 1 487 transbordements réalisés par de grands palangriers thoniers (LSTLV) dans la zone de compétence de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI).

190 autres transbordements ont eu lieu qui n'ont pas été surveillés du fait de la suspension des déploiements d'observateurs en lien avec la Covid. Les données ont été enregistrées dans la base de données du PRO par le biais des déclarations de transbordement (TD) soumises par les navires. Comme pour les déploiements observés, des rapports réguliers ont été soumis au Secrétariat résumant les transbordements réalisés au cours de cette période.

Le nombre total de transbordements en mer (1 677) a été plus élevé que les années précédentes, cf. Tableau 1.

Tableau 1. Nombre de transbordements et de déploiements avant la pandémie (2016 – 2019) et après (2020, 2021, 2022).

Année	Nbr de transbordements	Nbr de déploiements	Durée moyenne des déploiements (jours)
2016-2019*	1 288**	65**	41*
2020	1 615	66	64
2021	1 531	60	73
2022	1 677	50	60

*Valeurs moyennes avant la pandémie.

La répartition des transbordements par les flottilles des LSTLV en 2022 était similaire aux années précédentes, comme indiqué à la Figure 1, en ce qui concerne la contribution en pourcentage par flottille en 2022.

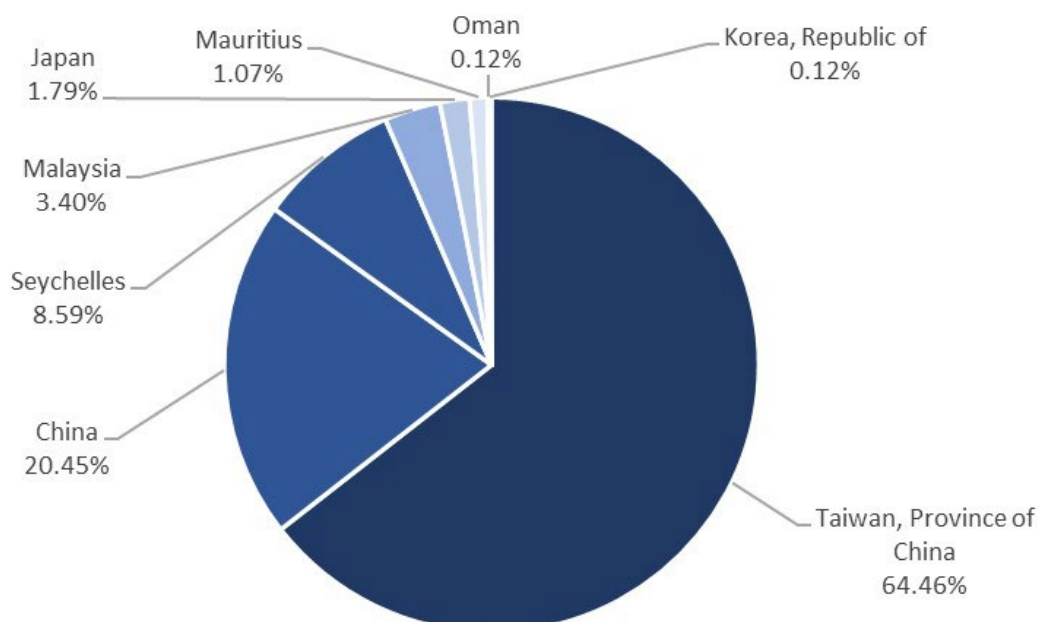


Figure 1 Contribution au nombre total de transbordements de la CTOI en 2022, en pourcentage et par flottille.

Les déploiements en 2022 (à la fois observés et non-observés) étaient largement similaires aux années précédentes en ce qui concerne la contribution en pourcentage des flottilles des navires. Ils ont été effectués avec des navires transporteurs (CV) battant essentiellement le pavillon du Panama (30%), suivi de Taiwan, Province de Chine (26%), de la Malaisie (18%), de la République de Corée (10%), du Liberia (6%), du Japon (6%) et de Singapour (4%).

La Figure 2 présente un résumé des demandes de déploiements dans le cadre du PRO (nombre de marées des navires transporteurs) en 2022. Sur ces demandes, 51 déploiements ont été approuvés en 2022 (demande 723/22, 730/22 jusqu'à la demande 782/22). Parmi ceux-ci, 50 déploiements ont réalisé activement des transbordements qui ont été suivis par un observateur du PRO de la CTOI en 2022 ; une demande de déploiement a été annulée (761/22). Début 2022, plusieurs déploiements non-observés de 2021 étaient toujours en cours, représentant 190 transbordements non-observés.

Trois déploiements d'observateurs ont continué directement vers ou en provenance de la zone de réglementation de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT) sans faire d'escale au port au point d'intersection. Les demandes de déploiements ont été les plus élevées en juin-juillet, atteignant un maximum avec 14 CV en activité (à la fois observés et non-observés). La Figure 2 montre le cycle annuel des déploiements en 2022, pour les déploiements observés et non-observés .

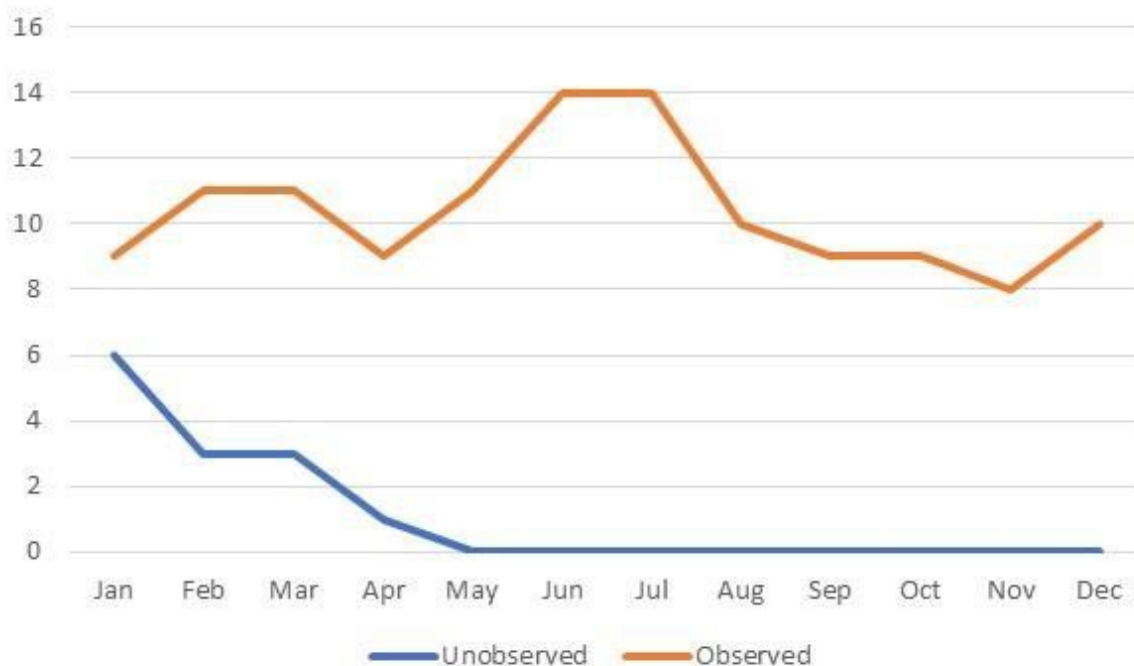


Figure 2. Déploiements actifs indiquant les observateurs déployés et les navires non-observés dans le cadre du PRO de la CTOI en 2022, les chiffres représentent le nombre maximum d'observateurs déployés au cours du mois.

La Figure 3 illustre la localisation des transbordements en 2022 qui affiche une tendance similaire aux années antérieures, la majorité des transbordements ayant lieu dans l'océan Indien occidental et dans une « bande » distinctive à environ 30 degrés sud. Les transbordements observés sont représentés par des points verts, les transbordements non-observés par des points rouges et les transbordements des trois années précédentes sont indiqués à droite de la carte principale.

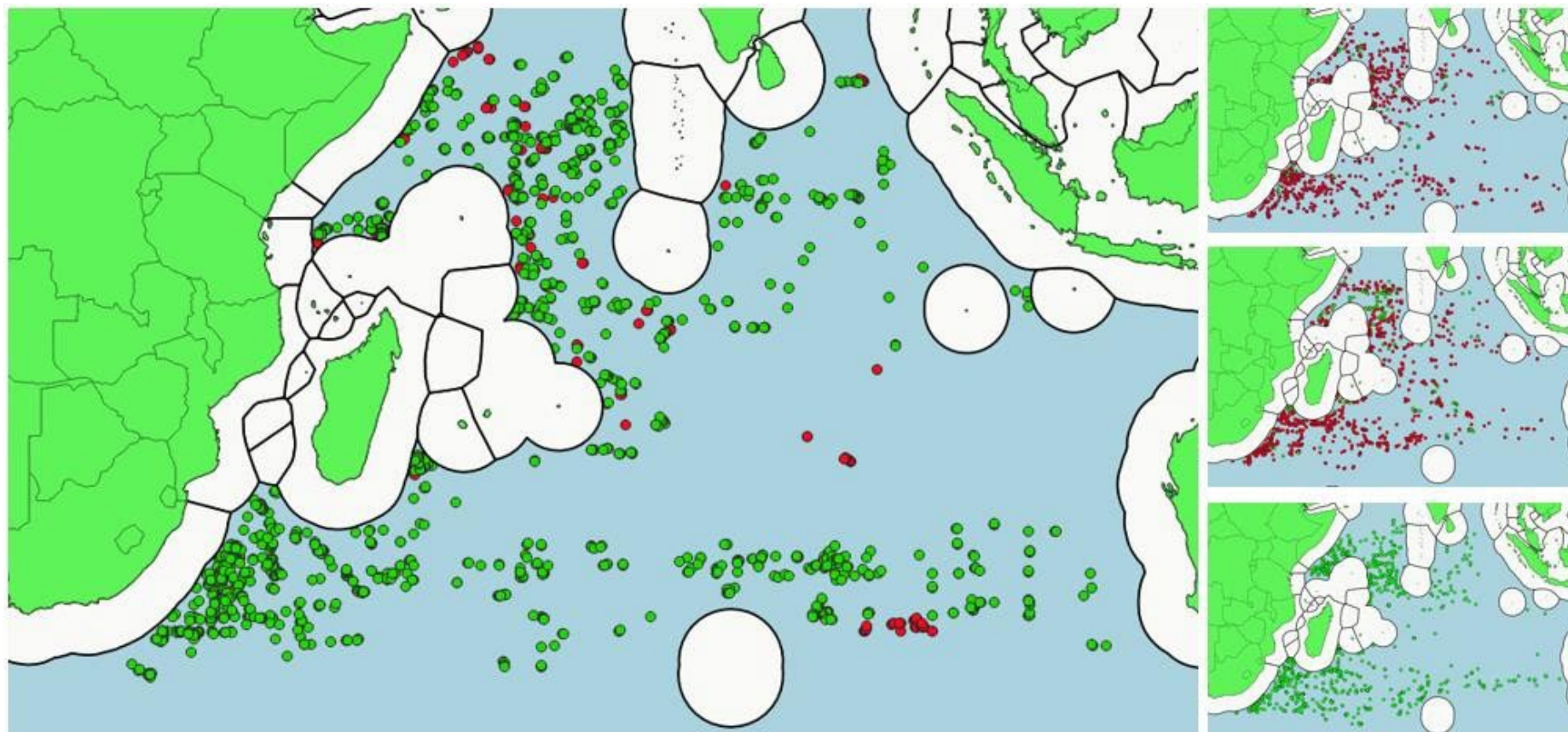


Figure 3 Positions des transbordements en 2022 (image principale), en 2021 (en haut à droite), en 2020 (au milieu à droite) et en 2019 (en bas à droite).

2 Échantillonnage

2.1 Estimations du poids

Les procédures d'estimation des poids ont été précédemment discutées dans [l'Examen du PRO de la CTOI](#)¹. Les différences en pourcentage entre le poids global observé et le poids déclaré par les navires sont illustrées à la Figure 4 et à la Figure 5 pour les espèces de thons seulement.

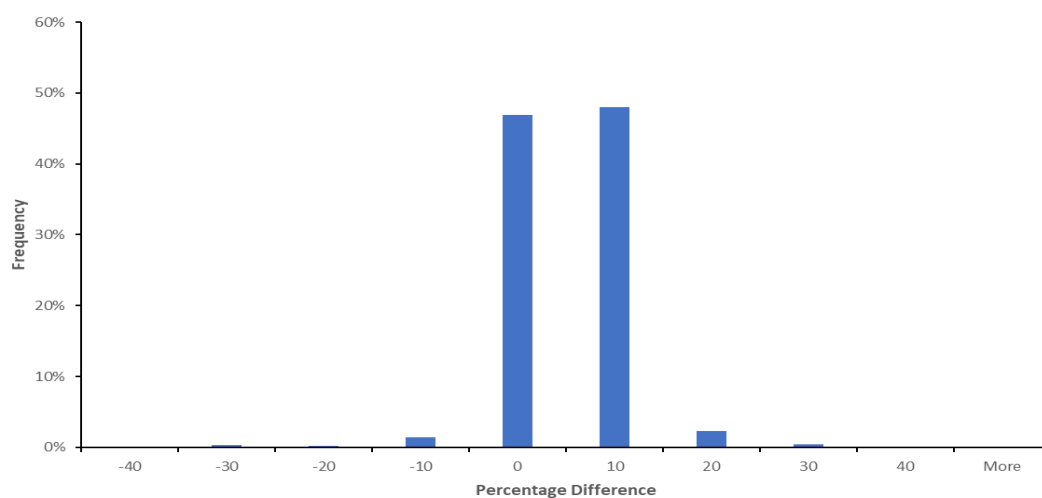


Figure 4. Différence en pourcentage entre le poids observé et le poids déclaré par les navires (toutes les espèces).

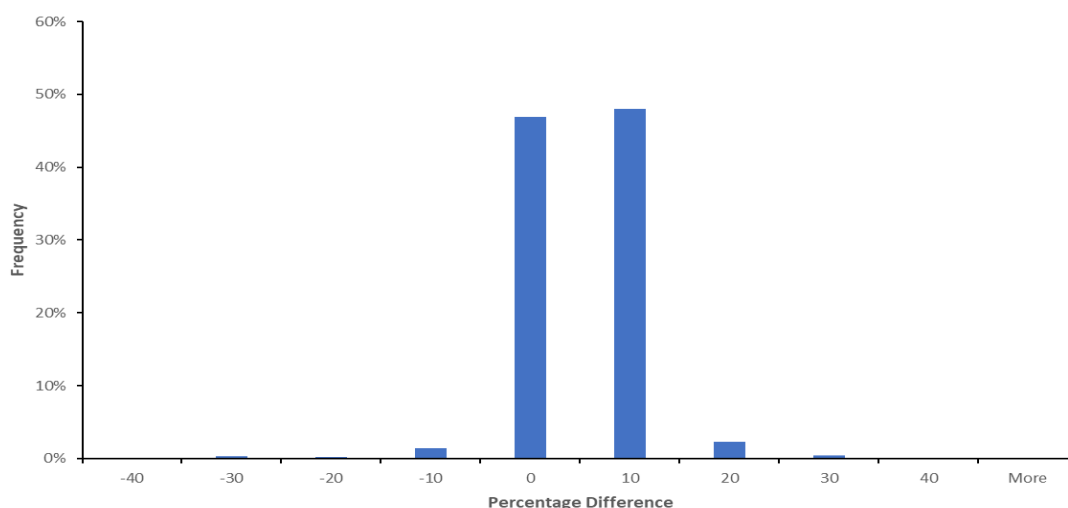


Figure 5. Différence en pourcentage entre le poids observé et le poids déclaré par les navires (espèces de thons seulement).

Les différences positives dans la différence en pourcentage représentent les transbordements au cours desquels les estimations de l'observateur sont supérieures à la déclaration des navires. Les différences négatives sont lorsque les estimations de l'observateur sont inférieures. Les principales différences se sont produites lorsque de faibles volumes étaient transférés (moins de 20 tonnes).

¹ MRAG et CapFish (2010). Examen du Programme Régional d'Observateurs de la CTOI. CoC48_Add1[F]

2.2 Espèces transbordées

Le Tableau 2 indique les espèces transbordées par type de produit d'après les TD. Le germon a été l'espèce en poids la plus fréquemment transbordée, suivi du patudo et de l'albacore. Comparativement, en 2021, le patudo avait été l'espèce la plus fréquemment transbordée, suivi du germon et de l'albacore. Cela indique une tendance globale à la hausse des transbordements de germon depuis le démarrage du PRO, qui entre 2009 et 2013 portait essentiellement sur le patudo. Les volumes de transbordement de ces trois principales espèces sont devenus comparables ces dernières années (Figure 6).

Tableau 2. Quantité déclarée (tonnes) d'espèces transbordées par type de produit en 2022.

Groupe d'espèces	Nom français	Nom d'espèce	Total (t)	Éviscéré et sans branchie	Poids entier	Poids paré	Étêté divers	Autres divers
Espèces gérées par la CTOI								
	Espèces de poissons mixtes	N/A	118			1	1	116
Thons tropicaux et tempérés	Germon	<i>Thunnus alalunga</i>	20 160		18 335	2		1 822
	Patudo	<i>Thunnus obesus</i>	15 557	14 858		320	379	
	Listao	<i>Katsuwonus pelamis</i>	106		77		1	27
	Thon rouge du sud	<i>Thunnus maccoyii</i>	1 239	1 239				
	Albacore	<i>Thunnus albacares</i>	13 631	12 674	3	353	602	
Poissons Porte-épée	Marlin noir	<i>Makaira indica</i>	225	1	14	166	44	
	Marlin bleu indopacifique	<i>Makaira mazara</i>	761	2	2	545	212	
	Voilier indopacifique	<i>Istiophorus platypterus</i>	150	1	1	91	56	
	Marlins, voiliers etc. nca	Istiophoridae	1				1	
	Marlin rayé	<i>Tetrapturus audax</i>	136	74		41	22	
	Epadon	<i>Xiphias gladius</i>	3 752	4		2 483	1 212	53
Thons néritiques et maquereaux (thazards)	Thazard oriental	<i>Scomberomorus niphonius</i>	2			2		
	Thazard rayé indopacifique	<i>Scomberomorus commerson</i>	18			9	9	

Groupe d'espèces	Nom français	Nom d'espèce	Total (t)	Éviscéré et sans branchie	Poids entier	Poids paré	Étêté divers	Autres divers
Espèces non-gérées par la CTOI								
Poissons Porte-épée	Makaire bleu de l'Atlantique	<i>Makaira nigricans</i>	131	11		86	33	
	Makaire à rostre court	<i>Tetrapturus angustirostris</i>	11			4	7	
Thons néritiques et maquereaux (thazards)	Thazard-bâtard	<i>Acanthocybium solandri</i>	13			3	10	
Autres espèces cibles	Coryphène/Mahi mahi	<i>Coryphaena hippurus</i>	32		32			
	Escolier	<i>Lepidocybium flavobrunneum</i>	1 396			726	670	
	Rouvet	<i>Ruvettus pretiosus</i>	4 711		28	3 026	1 651	6
	Opah	<i>Lampris guttatus</i>	306			141	165	
	Autres poissons non-classés	N/A	1 442		105	380	404	551
	Castagnole	<i>Brama spp.</i>	9			1	8	
Castagnoles nca	Bramidae	1				1		
Requins	Requin bordé	<i>Carcharhinus limbatus</i>	12			12		
	Requin peau bleue	<i>Prionace glauca</i>	958			464	138	356
	Requins taupes	<i>Isurus spp</i>	87			38	22	28
	Requin-taube bleu	<i>Isurus oxyrinchus</i>	141			33	21	86
	Requin soyeux	<i>Carcharhinus falciformis</i>	91			40	23	28
	Divers requins nca	<i>Selachimorpha (Pleurotremata)</i>	621			178	62	381

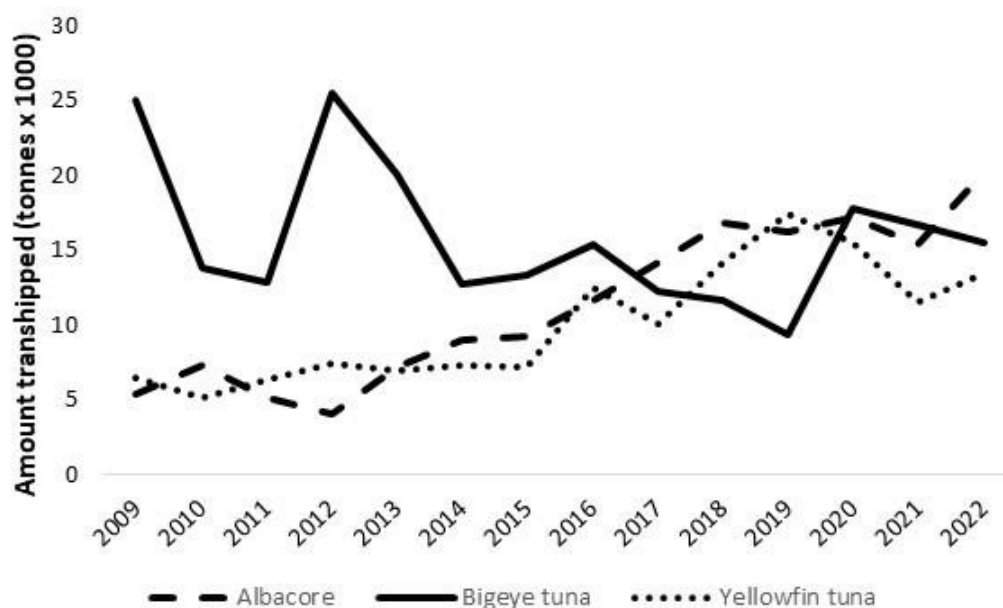


Figure 6. Tendances des transbordements de germon, de patudo et d'albacore depuis le démarrage du PRO.

3 Thon rouge du sud

Depuis l'adoption de la Résolution sur la mise en œuvre d'un programme de documentation des captures (CDS) de la Commission pour la conservation du thon rouge du sud (CCSBT) le 1^{er} janvier 2010, tout thon rouge du sud transbordé doit être accompagné d'un formulaire de suivi des captures (CMF), qui est contresigné par l'observateur pour vérifier qu'il a bien surveillé le transbordement. En 2022, des transbordements de thon rouge du sud ont été déclarés à 49 reprises dans le cadre de 8 déploiements différents, pour un total de 1 239 tonnes enregistrées par les navires comme étant transbordés (Tableau 3).

Tableau 3. Transbordements de thon rouge du sud (*Thunnus maccoyii*) déclarés par les navires en 2022.

N° déploiement	Nom du CV	N° CTOI du CV	Nombre de transbordements	Poids total déclaré (t)
747	YACHIYO	17140	22	249,109
752	SEIBU	16637	2	29,922
753	MEITA MARU	8461	1	13,436
755	CHITOSE	15114	11	289,039
756	SHENG HONG	900080040	2	20,014
760	CHIKUMA	14788	5	297,533
763	TAISEI MARU NO.15	8465	1	67,157
769	YACHIYO	17140	5	272,854

4 Contrôles des navires

Les rôles et responsabilités des observateurs en matière de contrôles de navires en mer sont décrits à l'Annexe IV de la Résolution 21/02 (remplacée par la Résolution 22/02). Au total, 1 266 inspections ont été réalisées sur 373 LSTLV différents en 2022. La Figure 7 indique le nombre de fois où chaque navire a été contrôlé.

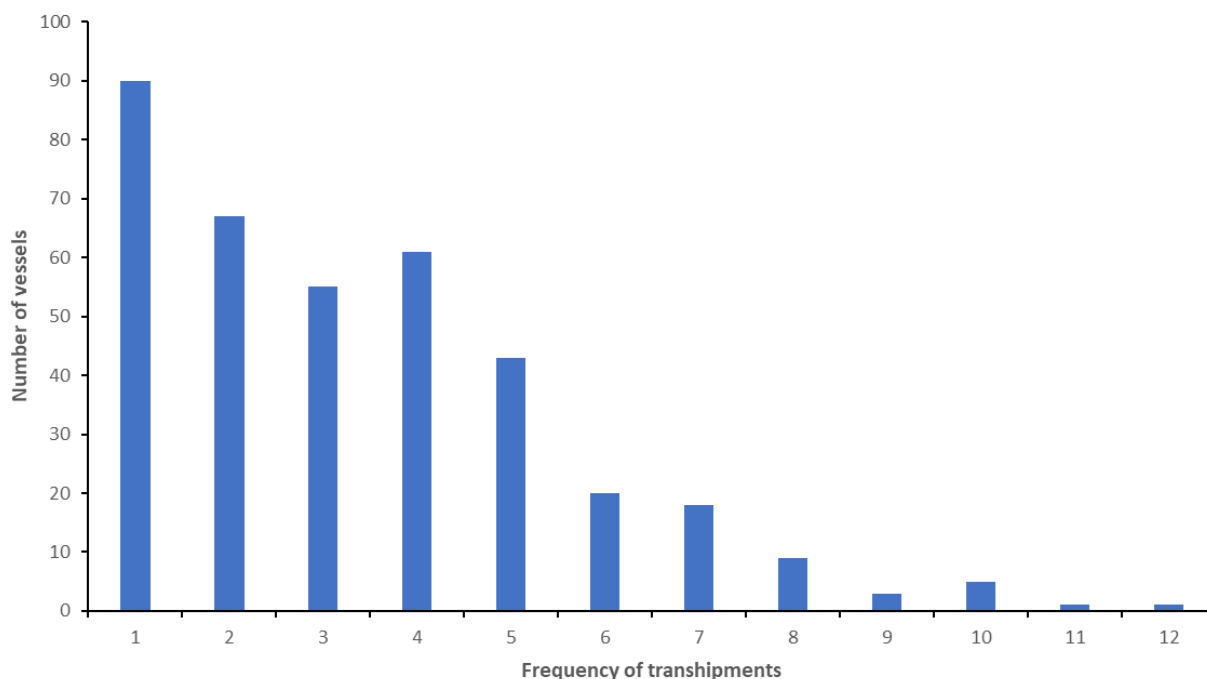


Figure 7. Nombre de fois où les navires (LSTLV) ont été contrôlés en 2022.

Un résumé des résultats des contrôles des LSTLV est inclus dans le document IOTC-2023-WPICMM06-04.

5 Autres infractions potentielles

Aucune enregistrée.

6 Formation des observateurs

Actuellement, 164 observateurs ont reçu une formation de la CTOI depuis 2009. Certains d'entre eux ont été formés directement à travers la CTOI alors que d'autres provenaient de l'ICCAT, après autorisation préalable du Secrétariat de la CTOI. Tous les observateurs sont aussi formés pour contrôler les transbordements de la CCSBT. Les observateurs ayant reçu une formation ne sont pas tous actuellement en activité et nombre d'entre eux ont quitté le programme. Près de 70 observateurs sont actuellement formés et participent activement par rotation au PRO de la CTOI, même si nombre d'entre eux prennent part à d'autres programmes et ne sont pas toujours disponibles. Il convient donc de continuer à organiser régulièrement des formations pour les observateurs pour remplacer ceux qui abandonnent le programme et s'assurer que la demande croissante est satisfaite, ainsi que de dispenser une formation d'appoint pour les observateurs actuels. Les cours sont réalisés conjointement avec l'ICCAT et la CCSBT depuis plusieurs années, permettant aux observateurs de pouvoir travailler dans les zones de l'ICCAT et de la CTOI et de suivre également les transbordements de la CCSBT.

7 Autres questions

7.1 Santé et sécurité

En 2022, aucun observateur n'a refusé de déploiement pour des motifs de sécurité.

- **Pandémie de Coronavirus.** Le programme a repris en mars 2022 avec la présence d'observateurs à bord des CV, bien que l'embarquement sur les LSTLV ait été limité. Le Consortium commencera les protocoles d'embarquement total dans les conditions suivantes :
 - Les observateurs devront être totalement vaccinés ;
 - Les observateurs devront porter l'équipement de protection individuelle approprié (masques) ;
 - Les observateurs devront utiliser du gel antibactérien avant et après l'embarquement ; et
 - La décision finale sur l'embarquement sera prise avec les capitaines du CV et du LSTLV.

7.2 Élimination des déchets

Les méthodes d'élimination des déchets varient entre les navires transporteurs et la plupart dispose de plans opérationnels d'élimination des déchets incluant un incinérateur à bord, des instructions et des bacs pour trier et stocker les différents déchets. Les méthodes suivies continuent à être enregistrées par les observateurs.

7.3 Coopération des navires

Les LSTLV et les CV continuent à faire preuve d'une bonne coopération et aucun rapport négatif n'a été reçu des observateurs. Comme les années précédentes, le Consortium souhaiterait remercier les opérateurs des navires pour leur assistance et coopération afin de maintenir les objectifs de déclaration du PRO pendant la pandémie et la suspension des transbordements observés plus tôt au cours de l'année.